

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 28 novembre 1979****relative à la nomination d'un membre du comité consultatif en matière
douanière**

(79/1052/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision de la Commission du 7 novembre 1973 ⁽¹⁾, modifiée par la décision du 20 octobre 1978 ⁽²⁾, relative à la création d'un comité consultatif en matière douanière, et notamment ses articles 4 et 5,

considérant qu'il appartient à la Commission de procéder au remplacement des membres démissionnaires du comité,

DÉCIDE :

Article premier

M^{lle} Bruce (Royaume-Uni), représentante des Chambres de commerce et d'industrie, est nommée membre du comité en remplacement de M. Davies (Royaume-Uni), démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 5 novembre 1981.

Article 2

La présente décision prend effet à partir du 15 décembre 1979.

Fait à Bruxelles, le 28 novembre 1979.

Par la Commission

Étienne DAVIGNON

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO n° L 321 du 22. 11. 1973, p. 37.

⁽²⁾ JO n° L 299 du 26. 10. 1978, p. 39.